

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 19****Pouvoirs : 08****Excusé : 01****Absent : 01****Qui ont pris part****à la délibération : 27****Date de convocation : 13 décembre 2022****SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. QUENET Xavier pouvoir à M. MARIN Michel – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absente : Mme MONTAGNY Nolwenn (à partir de 19h31).

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

23- CREATION DE POSTES AU 1^{er} JANVIER 2023 AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Il convient de créer les postes suivants au titre de l'avancement de grade de plusieurs agents :

Grade d'origine	Grade d'avancement	IB	IM	Date d'avancement
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	368-486	341-420	01/01/2023
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	368-486	341-420	01/01/2023
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 90%	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 90%	388-558	355-473	01/11/2023
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	388-558	355-473	01/01/2023
Chef de service de la Police Municipale	Chef de service de la Police Municipale principal 2 ^{ème} classe	401-638	363-534	01/10/2023
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	388-558	355-473	01/08/2023

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la Fonction publique ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- De créer les postes précités au titre de l'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- De dire que les crédits seront prévus au budget de la Commune, chapitre 012.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 20 décembre 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT